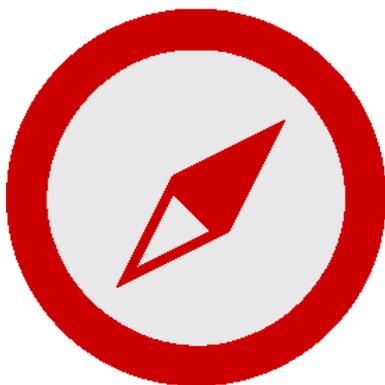


<http://dumezil-lyc.spip.ac-rouen.fr/?AIDE-AU-LOGEMENT-ETUDIANT-Visa-pour-le-Logement-et-l-Emploi>



AIDE AU LOGEMENT ETUDIANT (Visa pour le Logement et l'Emploi)

- Orientation -



Date de mise en ligne : lundi 16 décembre 2019

Copyright © Lycée Georges Dumézil - Tous droits réservés

Depuis cette année, la CLÉ (Caution Locative Étudiante) du Crous devient le Dispositif Visale, dans le cadre d'une démarche de regroupement des aides d'Action Logement. Ce dispositif permettant aux étudiants sans garant de trouver un logement.

Le Dispositif Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi) : Il s'agit d'un dispositif venant remplacer l'ex Caution Locative Étudiante (Clé) du Crous. Les conditions restant identiques, ce dispositif constitue une preuve de garantie de loyer impayé pour la mise en place de votre contrat de location. C'est une démarche totalement dématérialisée ayant un délai de validation de dossier de 48h ouvrées. Pour votre information il faut soumettre votre demande en amont de l'état des lieux et de la signature de votre nouveau contrat de location. Néanmoins il est nécessaire de distinguer ce dispositif avec l'assurance logement qui reste obligatoire pour chaque logement dont vous pouvez faire la souscription de manière digitale. Il est par ailleurs possible de bénéficier d'autres aides financières notamment Loca-Pass ainsi que Mobili-Jeune qui visent à accompagner les futurs locataires. Dès que vos demandes sont faites et que votre bail est signé, songez à prendre de l'avance sur vos démarches d'emménagement (ouverture de votre compteur et souscription à un contrat d'électricité, d'eau et d'internet...).

Retrouvez un article exhaustif avec l'ensemble des informations sur les aides Mobili-Jeune [ici](#).